DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés	
		Pour: 19	
23	15	Contre : 0	
		Abstentions : 1	

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Acte rendu exécutoire après Transmission au contrôle d'égalité Publication

ETAIENT PRESENTS: MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, Mmes CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mmes TROUETTE, GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. LARAN à Mme CHABBERT, Mmes ABADIE à M. IGLESIAS, Mme GABARROT à M. FANTON, M DOREY à Mme GROSJEAN,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Mme DUBOSQ, M. BARBARA ET Mmes LASSALE, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2025.02-DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

N°	OBJET	Date
DEC120325_001	Décision portant sur l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du centre de radiologie à l'Espace des Clarisses pour un montant total de 76 655, 07 € H.T.	03/03/2025
DEC170325_002	Décision en vue de défendre les intérêts de la Commune	17/03/2025

Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte des décisions prises par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme. Fait à MIRANDE, le

37 MARS 2025 Le Maire.

Patrick FANTON